



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2026 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2026-2027-2028

Conformément à l'article 956, du Code municipal, avis est donné par la soussignée, Sonya Turcotte, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham, que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire, afin de procéder à l'adoption du budget pour l'année 2026 et du programme triennal d'immobilisation pour les années 2026-2027-2028.

Cette séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham se tiendra le 27 janvier 2026 à 19 h 30 au chalet des loisirs au 1393, rue Notre-Dame-de-Lourdes, à Saint-Edmond-de-Grantham.

Veuillez noter que lors de cette séance, il sera question exclusivement de l'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisation mentionnés.

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham, ce 3 décembre 2025.



Sonya Turcotte
Directrice générale et greffière-trésorière